



LES AUTOCHTONES DANS LA CONSTRUCTION

Selon le recensement de 2006 de Statistique Canada, on dénombre 108 425 personnes ayant une identité autochtone au Québec, dont 76 995 réparties en onze nations reconnues. Les Innus (20 %), les Cris (18 %), les Mohawks (15 %) et les Inuit (13 %) sont les quatre plus importantes nations autochtones, comptant pour 66 % de l'ensemble de la population autochtone de la province.

Depuis 2004, une démarche d'identification des Autochtones parmi la main-d'œuvre de l'industrie de la construction est en cours à la CCQ. Les nouveaux travailleurs sont notamment invités à spécifier leur statut d'autochtone dans le formulaire de demande de certificat de compétence. Dans le cas des travailleurs déjà présents dans l'industrie, des démarches spécifiques sont menées auprès des communautés autochtones ou directement auprès des travailleurs. Les nations crie, innue et inuit ont en particulier fait l'objet des premières démarches d'identification et elles constituent présentement 65 % des autochtones identifiés.

Les informations recueillies jusqu'à présent ont permis de constituer une intéressante base de données sur la main-d'œuvre autochtone active¹ dans la construction, même si actuellement, il n'est pas possible de connaître avec certitude l'ampleur de la présence autochtone dans la construction. Des démarches d'identification sont encore en cours et il demeure que l'identification se fait sur une base volontaire.

Le présent document fournit tout de même des données statistiques pour les Autochtones identifiés depuis 2004. Les données touchent différents aspects de la situation des Autochtones dans la construction et un parallèle est fait avec les travailleurs non autochtones. Étant donné l'identification plus avancée chez la nation crie, les données sont teintées par la situation de ces travailleurs présents en grande partie sur les chantiers de la Baie-James.

¹ Pour fin de statistiques, un travailleur est considéré actif lorsqu'il a travaillé au moins une heure pendant l'année dans un métier ou une occupation de la construction.

Une proportion constante des entrées

Pour la période de 2004 à 2008, 706 Autochtones ont intégré l'industrie de la construction, ce qui représente 1,0 % des entrées totales². La part des Autochtones est relativement constante au cours de la période, à l'exception de 2004 où ils ont représenté 1,2 % des entrées, alors que le chantier Eastmain-1 était à son apogée et que le chantier de Péribonka démarrait. Autrement, les entrées d'Autochtones ont suivi la même évolution que celles des non-autochtones.

Entrées de main-d'œuvre, 2004-2008

Année	Autochtones	Total	Part des Autochtones
2004	193	15 731	1,2 %
2005	129	14 081	0,9 %
2006	97	12 172	0,8 %
2007	136	13 914	1,0 %
2008	151	15 522	1,0 %
Total	706	71 420	1,0 %

Source : CCQ.

L'intégration des Autochtones dans l'industrie se fait le plus souvent à titre d'apprenti (57 % des entrées). Seulement 6 % entrent à titre de compagnon, ce qui est semblable à la proportion de 8 % pour l'ensemble de la main-d'œuvre. La proportion d'entrées à titre d'occupation est toutefois supérieure chez les Autochtones : 37 % comparativement à 23 % pour l'ensemble de la main-d'œuvre.

Entrées de main-d'œuvre selon le statut professionnel et la diplomation, Cumulatif 2004-2008

	Autochtones		Total		Part des Autochtones
	Nombre	Répartition	Nombre	Répartition	
Statut professionnel					
Compagnon	45	6 %	5 549	8 %	0,8 %
Apprenti	401	57 %	49 582	69 %	0,8 %
Occupation	260	37 %	16 289	23 %	1,6 %
Total	706	100 %	71 420	100 %	1,0 %
Diplomation pour les apprentis					
Avec diplôme	112	28 %	19 644	40 %	0,6 %
Sans diplôme	289	72 %	29 938	60 %	1,0 %
Total	401	100 %	49 582	100 %	0,8 %

Source : CCQ.

² Personne ayant travaillé au moins une heure dans l'année et qui ne l'avait jamais fait auparavant, ce qui exclut les retours.

Les nouveaux apprentis autochtones de cette période sont diplômés dans une proportion de 28 %, soit moins que l'ensemble des entrées de main-d'œuvre (40 %). Toutefois, cette moyenne sur cinq ans masque le fait que la part des diplômés autochtones a plus que doublé au cours de la période, passant de 17 % en 2004 à 39 % en 2008.

Une faible proportion de la main-d'œuvre

Au total, il y a 790 Autochtones actifs dans la construction en 2008, sur une population totale de 144 428 travailleurs. Les Autochtones représentent donc 0,55 % de la main-d'œuvre totale. Les femmes représentent 1,9 % de la main-d'œuvre autochtone alors qu'elles forment 1,2 % de la main-d'œuvre non autochtone.

Main-d'œuvre active dans la construction, 2004-2008

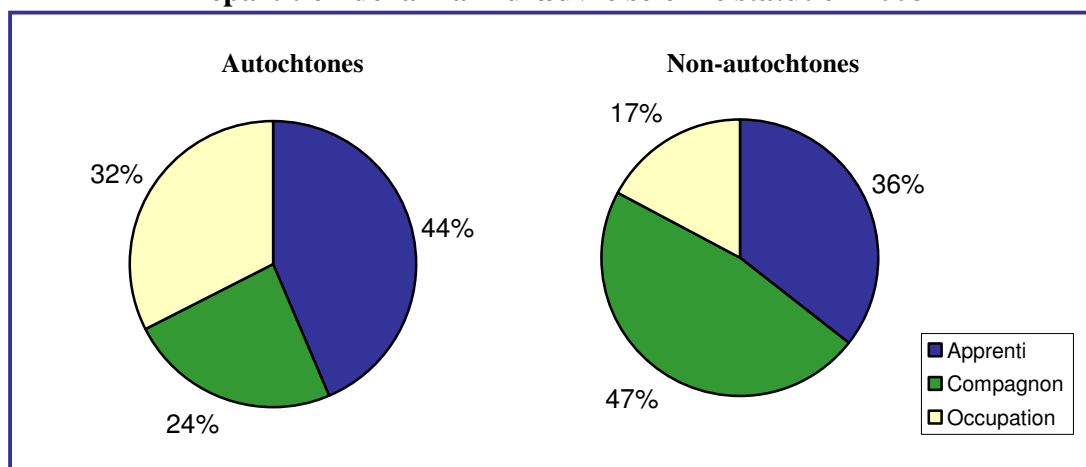
Année	Autochtones	Total	Part des Autochtones
2004	750	128 411	0,58 %
2005	730	133 395	0,55 %
2006	640	134 080	0,48 %
2007	719	138 132	0,52 %
2008	790	144 428	0,55 %

Source : CCQ.

L'âge moyen de la main-d'œuvre autochtone est de 38 ans, ce qui est similaire à celui des non-autochtones (39 ans). Chez les compagnons et les occupations autochtones, l'âge moyen est comparable alors que l'âge moyen des apprentis autochtones est plus élevé : 35 ans comparativement à 31 ans chez les apprentis non autochtones. Une proportion de 21 % des apprentis autochtones a 45 ans et plus, comparativement à 13 % chez les non-autochtones.

Le profil d'expérience des Autochtones actifs en 2008 est différent de celui de la main-d'œuvre non autochtone. Les Autochtones cumulent en moyenne six années d'activité, comparativement à onze années pour les non-autochtones. Relativement au statut, ils sont apprentis dans une proportion de 44 %, comparativement à 36 % pour les non-autochtones. Seulement 24 % des Autochtones sont compagnons, alors que la proportion est de 47 % pour les non-autochtones. Finalement, le statut d'occupation est détenu par 32 % des Autochtones, comparativement à 17 % pour les non-autochtones. Il est possible que la faible proportion de compagnons chez les Autochtones s'explique en partie par une meilleure identification des travailleurs qui intègrent l'industrie que de ceux qui y œuvrent déjà.

Répartition de la main-d'œuvre selon le statut en 2008



Source : CCQ.

Quelques métiers privilégiés

Chez les apprentis, la présence des Autochtones est proportionnellement plus élevée dans les métiers de mécanicien de machines lourdes et d'opérateur d'équipement lourd. Pour les compagnons, il y a seulement le métier de monteur d'acier de structure où la proportion d'autochtones se démarque. De même, les occupations de magasinier/commis et de conducteur de camions sont exercées relativement plus souvent par des Autochtones.

Nombre d'Autochtones actifs selon le métier et l'occupation en 2008

Métier/occupation	Autochtones			Part des Autochtones		
	Apprenti	Compagnon	Total	Apprenti	Compagnon	Total
Briqueteur-maçon	2		2	0,1 %	0,0 %	0,0 %
Calorifugeur	1		1	0,4 %	0,0 %	0,1 %
Carreleur	3		3	0,3 %	0,0 %	0,2 %
Charpentier-menuisier	200	52	252	1,0 %	0,3 %	0,7 %
Chaudronnier		1	1	0,0 %	0,1 %	0,1 %
Cimentier-applicateur	3		3	0,3 %	0,0 %	0,1 %
Couvreur	3	2	5	0,1 %	0,1 %	0,1 %
Électricien	28	18	46	0,5 %	0,2 %	0,3 %
Ferblantier	5	2	7	0,3 %	0,1 %	0,2 %
Ferrailleur		2	2	0,0 %	0,2 %	0,2 %
Frigoriste	1	1	2	0,1 %	0,1 %	0,1 %
Grutier		3	3	0,0 %	0,2 %	0,2 %
Mécanicien d'ascenseur		1	1	0,0 %	0,2 %	0,1 %
Mécanicien de chantier		5	5	0,0 %	0,4 %	0,4 %
Mécanicien de machines lourdes	7		7	9,3 %	0,0 %	1,8 %
Monteur d'acier de structure	2	30	32	0,7 %	2,1 %	1,9 %
Monteur-mécanicien vitrier	2	2	4	0,2 %	0,2 %	0,2 %
Opérateur de pelles mécaniques	15	24	39	1,4 %	0,6 %	0,7 %
Opérateur d'équipement lourd	39	32	71	3,2 %	0,6 %	1,1 %
Peintre	18	6	24	0,6 %	0,2 %	0,4 %
Plâtrier	2	1	3	0,1 %	0,1 %	0,1 %
Poseur de systèmes intérieurs	2		2	0,1 %	0,0 %	0,1 %
Serrurier de bâtiment	1	2	3	0,3 %	0,3 %	0,3 %
Tuyauteur	11	5	16	0,4 %	0,1 %	0,2 %
Total des métiers	345	189	534	0,7 %	0,3 %	0,4 %
Boutefeu et foreur			7			1,3 %
Conducteur de camions			75			8,9 %
Magasinier/Commis			5			10,4 %
Manœuvre			142			0,7 %
Main-d'œuvre de lignes			10			0,6 %
Préposé à l'arpentage			9			1,0 %
Soudeur			6			0,7 %
Autres occupations			2			0,2 %
Total des occupations			256			1,0 %
Total			790			0,5 %

Source : CCQ.

Les Autochtones n'œuvrent pas dans les mêmes secteurs que les non-autochtones. Ils travaillent essentiellement dans le secteur du génie civil et voirie où 60 % des heures sont travaillées comparativement à 19 % pour les non-autochtones. Il faut dire que les Autochtones sont concentrés dans les régions où ce secteur est prédominant. Ils effectuent seulement 19 % de leurs heures dans l'institutionnel et commercial, alors que ce secteur accapare 50 % des heures des non-autochtones. Par contre, la proportion d'heures réalisées dans le secteur résidentiel est comparable, en particulier pour les métiers.

Proportion des heures travaillées par secteur en 2008

Secteur	Autochtones			Non-autochtones		
	Métiers	Occupations	Total	Métiers	Occupations	Total
Génie civil et voirie	43 %	90 %	60 %	12 %	54 %	19 %
Industriel	7 %	4 %	6 %	9 %	6 %	9 %
Institutionnel/commercial	28 %	4 %	19 %	54 %	28 %	50 %
Résidentiel	22 %	2 %	15 %	24 %	11 %	22 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : CCQ.

En 2008, une proportion de 1,6 % des employeurs ont à leur emploi au moins un Autochtone, et ce sont le plus souvent des entreprises de grande taille. Parmi les employeurs de 5 salariés et moins, qui constituent 82 % de tous les employeurs, seulement 0,7 % d'entre eux embauchent des Autochtones. À l'opposé, 26 % des employeurs de plus de 50 salariés embauchent des Autochtones. Que les Autochtones se retrouvent dans les grandes entreprises n'a rien de surprenant, étant donné qu'ils travaillent principalement dans le secteur génie civil et voirie, où les employeurs sont des entreprises de plus grande taille.

Proportion d'employeurs qui embauchent des Autochtones en 2008

Nombre moyen de salariés	Employeurs qui embauchent des Autochtones	Ensemble des employeurs	Part qui embauchent des Autochtones
5 salariés et moins	143	19 447	0,7 %
6 à 10 salariés	56	2 303	2,4 %
11 à 25 salariés	91	1 368	6,7 %
26 à 50 salariés	49	394	12,4 %
Plus de 50 salariés	48	183	26,2 %
Total	387	23 695	1,6 %

Source : CCQ.

Certificats de compétence

La situation particulière de la main-d'œuvre autochtone fait en sorte qu'elle détient des exemptions de certificat de compétence dans une proportion de 18 %, comparativement à 5 % chez les non-autochtones. Les mesures administratives transitoires permettent l'émission rapide d'exemption et les Autochtones représentent 2 % de l'ensemble des détenteurs d'exemption. Les Autochtones sont 9 % à ne pas détenir de certificat de compétence ou d'exemption. Cela s'explique essentiellement par les mesures en vigueur de 1987 à 2007 prévoyant l'émission de simples numéros d'embauche aux Inuit.

Proportion de la main-d'œuvre selon le type de certificat en 2008

Type de certificat	Autochtones	Non-autochtones	Part des Autochtones
Certificat de compétence	73 %	94 %	0,4 %
Exemption	18 %	5 %	1,9 %
Sans certificat	9 %	1 %	3,6 %
Total	100 %	100 %	0,5 %

Source : CCQ.

Les salaires

Dans l'industrie de la construction, la rémunération totale dépend du nombre d'heures travaillées, et ce dernier varie beaucoup selon le métier, le statut et le secteur. Les moyennes globales d'heures travaillées et de salaire reflètent donc le fait que les Autochtones travaillent dans une forte proportion dans le secteur du génie civil et voirie et qu'ils ont plus souvent le statut d'apprenti ou d'occupation. Ainsi, pour avoir une comparaison plus juste de la situation des Autochtones par rapport à celle des non-autochtones, les données du salaire moyen annuel sont présentées selon le secteur prioritaire et le statut.

Il en résulte des moyennes de salaires assez proches entre les Autochtones et les non-autochtones travaillant prioritairement dans le secteur génie civil et voirie. L'écart le plus marqué touche ceux qui travaillent prioritairement dans le secteur institutionnel et commercial : les Autochtones gagnent à peine plus de la moitié du salaire d'un non-autochtone, quoique la situation des apprentis soit meilleure (79 % du salaire d'un non-autochtone).

Dans le secteur résidentiel, les apprentis et les occupations s'en tirent mieux que les compagnons : leur salaire moyen représente plus de 74 % de celui observé chez les non-autochtones. Finalement, le secteur industriel, où il y a le moins d'autochtones qui travaillent prioritairement, les compagnons et les occupations s'en tirent mieux que les apprentis avec un salaire moyen représentant plus de 85 % de celui des non-autochtones.

**Comparaison de la rémunération entre les Autochtones et les non-autochtones
selon le secteur prioritaire en 2008**

Secteur prioritaire	Apprenti	Compagnon	Occupation	Total
Autochtones				
Génie civil et voirie	33 964 \$	43 616 \$	38 199 \$	38 695 \$
Industriel	13 412 \$	38 449 \$	26 891 \$	29 936 \$
Institutionnel/commercial	18 146 \$	20 714 \$	9 977 \$	17 741 \$
Résidentiel	13 289 \$	18 489 \$	12 388 \$	13 877 \$
TOTAL	19 688 \$	34 552 \$	33 980 \$	27 876 \$
Non-autochtones				
Génie civil et voirie	25 884 \$	44 101 \$	35 240 \$	37 815 \$
Industriel	25 816 \$	45 198 \$	27 250 \$	38 898 \$
Institutionnel/commercial	23 058 \$	41 532 \$	21 994 \$	32 271 \$
Résidentiel	17 071 \$	27 867 \$	16 809 \$	21 305 \$
TOTAL	20 932 \$	39 116 \$	27 789 \$	30 702 \$
Ratio Autochtones/non-autochtones				
Génie civil et voirie	131 %	99 %	108 %	102 %
Industriel	52 %	85 %	99 %	77 %
Institutionnel/commercial	79 %	50 %	45 %	55 %
Résidentiel	78 %	66 %	74 %	65 %
TOTAL	94 %	88 %	122 %	91 %

Source : CCQ.

Conclusion

Le présent document dresse un portrait sommaire de la présence autochtone dans l'industrie de la construction au Québec. Si le nombre exact d'Autochtones n'est pas encore connu, les données disponibles jusqu'à maintenant permettent tout de même de dégager quelques particularités par rapport aux non-autochtones. Le processus d'identification se poursuit et devrait permettre à terme de faire une description des différentes nations qui constituent la population autochtone.